

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 juin 2015

RÉFORME DU DROIT D'ASILE - (N° 2807)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL190

présenté par
Mme Mazetier, rapporteure

ARTICLE 15

À l'alinéa 54, substituer aux mots :

« son insaisissabilité »

les mots :

« l'insaisissabilité de l'allocation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.